



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2008/4/Add.1
FCCC/AWGLCA/2008/5
22 mai 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

**Vingt-huitième session
Bonn, 4-13 juin 2008**

**Point 13 a) à c) de l'ordre du jour provisoire
Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales
Quatorzième session de la Conférence des Parties
Quatrième session de la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
Séries de sessions futures**

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION

**Deuxième session
Bonn, 2-12 juin 2008**

**Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Examen d'un programme de travail pour 2009**

Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales

Note du Secrétaire exécutif*

Additif

Renseignements complémentaires sur les dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales de 2008 et 2009

Résumé

Le présent document porte sur deux grandes questions:

- a) Informations complémentaires devant être examinées par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à ses sessions de 2008 et 2009;
- b) Informations devant être examinées par le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, concernant les installations et les ressources nécessaires et disponibles pour ses activités en 2009.

* Le présent document a été soumis tardivement afin qu'il soit possible d'y faire figurer les résultats de la première session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. INTRODUCTION | 1 – 5 | 3 |
| A. Mandat..... | 1 – 3 | 3 |
| B. Mesures que pourraient prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre et le Groupe de travail spécial de l’action concertée à long terme au titre de la Convention..... | 4 – 5 | 3 |
| II. DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES EN 2008 ET 2009 | 6 – 12 | 3 |
| A. Troisième session du Groupe de travail spécial de l’action concertée à long terme au titre de la Convention et première partie de la sixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l’annexe I au titre du Protocole de Kyoto..... | 6 – 8 | 3 |
| B. Quatorzième session de la Conférence des Parties, quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, et réunions intergouvernementales en 2009: organisation des sessions..... | 9 – 12 | 4 |
| III. Sessions du Groupe de travail spécial de l’action concertée à long terme au titre de la Convention en 2009: information sur les installations et les ressources..... | 13 – 30 | 5 |
| A. Information sur les installations | 13 – 20 | 5 |
| B. Information sur les ressources reçues et les besoins non pourvus..... | 21 – 30 | 7 |

I. Introduction

A. Mandat

1. Des informations sur les dispositions à prendre pour les réunions intergouvernementales ont été communiquées pour examen à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) dans le document FCCC/SBI/2008/4. La présente note contient des informations complémentaires se rapportant à la programmation des réunions devant se tenir en 2008 et 2009.
2. À sa première session, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) a demandé au secrétariat de lui fournir, à sa deuxième session, des informations sur les installations et les ressources nécessaires et disponibles pour ses activités en 2009.
3. Dans un souci de cohérence des débats, les informations sur les réunions intergouvernementales de 2008 et 2009 sont publiées dans le présent document pour examen à la fois par le SBI et par le Groupe de travail spécial.

B. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

4. Le SBI pourrait souhaiter:
 - a) S'exprimer sur les questions relatives aux arrangements concernant les réunions devant se tenir en 2008 et 2009;
 - b) Fournir des orientations pour la préparation de la troisième session de l'AWG-LCA et de la première partie de la sixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG);
 - c) Prendre note des informations communiquées sur les ressources reçues et les besoins non pourvus, et inviter les Parties à verser des contributions pour aider à couvrir les coûts de l'organisation des sessions supplémentaires de l'AWG-LCA et de l'AWG, y compris celles qui se tiendront à Bonn (Allemagne).
5. L'AWG-LCA pourrait étudier les informations communiquées dans la présente note sur les installations et les ressources nécessaires et disponibles pour ses activités en 2009 et prendre des mesures appropriées.

II. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales en 2008 et 2009

A. Troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et première partie de la sixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

6. Le 16 avril 2008, le Gouvernement ghanéen a transmis au secrétariat son offre d'accueillir la troisième session de l'AWG-LCA et la première partie de la sixième session de l'AWG à Accra. Des consultations ont ensuite eu lieu pour évaluer les installations disponibles et le secrétariat a réalisé

une première mission d'enquête. Les deux sessions se dérouleront du jeudi 21 août au mercredi 27 août 2008, au Centre de conférences international d'Accra.

7. Le secrétariat conduira une mission technique pour confirmer que toutes les conditions logistiques, techniques et financières sont réunies pour l'accueil des sessions, dont il rendra compte oralement au SBI à sa vingt-huitième session. Le SBI pourrait prier le Secrétaire exécutif de poursuivre les consultations avec le Gouvernement ghanéen afin de négocier un accord de pays hôte d'ici au 20 juillet.

8. Le SBI voudra peut-être aussi exprimer sa gratitude au Gouvernement norvégien pour son offre généreuse d'apporter un soutien financier à ces sessions.

B. Quatorzième session de la Conférence des Parties, quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, et réunions intergouvernementales en 2009: organisation des sessions

9. Une information initiale concernant les dispositions pour la quatorzième session de la Conférence des Parties (COP) et la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a été communiquée au SBI dans le document FCCC/SBI/2008/4. Comme il y est indiqué, en raison de la mise en place d'un nouveau processus en application de la décision 1/CP.13, la série de sessions de décembre 2008 devra, outre les sessions de la COP et de la CMP, englober celles de quatre organes subsidiaires. Le SBI pourrait donc vouloir étudier les incidences possibles de cet accroissement du temps de réunion sur l'organisation des travaux, en particulier les contraintes auxquelles seront soumises les petites délégations.

10. En outre, le SBI voudra peut-être noter que certaines questions de fond figurent à l'ordre du jour de plusieurs organes. Le contexte des débats sur ces questions peut certes différer d'un organe à un autre, mais il se peut que de nombreux représentants aient à participer à des débats qui se tiendront simultanément. Cela a d'importantes conséquences pour la programmation des réunions pendant les sessions, et des chevauchements malencontreux risquent d'être inévitables. On s'efforcera dans toute la mesure possible d'éviter de telles situations. Les délégations doivent toutefois avoir conscience de la difficulté de la tâche. L'accroissement du temps de réunion peut également signifier que la période de deux semaines prévue en décembre 2008 ne suffira pas pour répondre à tous les besoins.

11. Même si le SBI n'est pas tenu de prendre des décisions à sa vingt-huitième session sur la planification des réunions pour la quinzième COP et la cinquième CMP, les Parties jugeront peut-être souhaitable de commencer à examiner les incidences en termes de gestion du temps et les scénarios envisageables pour l'achèvement des travaux de l'AWG-LCA et de l'AWG en 2009 (voir les paragraphes 13 à 16 ci-après).

12. Outre les améliorations possibles de l'organisation du processus intergouvernemental envisagées par le SBI à ses sessions précédentes¹, les Parties souhaiteront peut-être échanger des vues sur les moyens de mieux répondre aux besoins de ce processus en 2008 et 2009, notamment comme suit:

a) Inviter le Président de la COP et de la CMP ainsi que les présidents des organes subsidiaires à solliciter les avis des Parties sur les priorités, afin de réduire le nombre de points de l'ordre du jour examinés par leurs organes respectifs à chaque session, ou d'espacer l'examen de certains points de l'ordre du jour;

¹ Voir, par exemple, les documents FCCC/SBI/2005/2, FCCC/SBI/2005/4, FCCC/SBI/2005/10, FCCC/SBI/2006/3 et FCCC/SBI/2006/11, par. 108 à 112.

- b) Prolonger la période de sessions;
- c) Organiser les sessions du SBI et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) séparément de celles de l'AWG-LCA et de l'AWG;
- d) Ne tenir qu'une session du SBI et une session du SBSTA en 2009, ou tenir des sessions plus courtes de ces deux organes.

III. Sessions du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention en 2009: information sur les installations et les ressources

A. Information sur les installations

1. Réunions en 2009

13. À sa première session, l'AWG-LCA a estimé qu'il devrait tenir au moins quatre sessions en 2009, d'une durée totale maximale de huit semaines. Il a demandé au secrétariat de lui fournir, à sa deuxième session, des informations sur les installations et les ressources nécessaires et disponibles pour ses activités en 2009. À cet égard, il commencera d'examiner son programme de travail pour 2009 à sa deuxième session, en 2008, et achèvera son examen au plus tard à sa quatrième session de 2008².

14. À la reprise de sa quatrième session, l'AWG a prié le secrétariat de programmer dans toute la mesure possible l'ensemble de ses réunions et activités en même temps que les réunions et activités d'autres processus pertinents découlant de la Convention et du Protocole de Kyoto, afin que les ressources soient utilisées au mieux³. La pratique consistant à organiser les réunions de l'AWG parallèlement à celles de l'AWG-LCA sera maintenue à moins que les Parties n'en décident autrement.

15. L'AWG-LCA devra déterminer le nombre et la durée des sessions supplémentaires pour l'année 2009. La planification pour 2009 pourrait s'articuler comme suit: les huit semaines dont il est fait mention dans les conclusions de la première session de l'AWG-LCA – évoquées au paragraphe 13 plus haut – correspondent à quatre sessions de deux semaines pour l'AWG-LCA, en sus d'une session de deux semaines pour la quinzième COP et la cinquième CMP et la trente et unième session des organes subsidiaires. Ainsi, l'AWG-LCA devrait avoir achevé ses travaux avant la quinzième session de la COP pour que les Parties aient suffisamment de temps pour en évaluer les résultats avant le début de cette session⁴.

2. Lieux et installations envisageables pour la tenue des réunions

16. Le document FCCC/SBI/2008/4 contient des informations relatives aux dates des deux séries de sessions ordinaires de 2009, que la COP a déjà adoptées.

² FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 25.

³ FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 24.

⁴ La même approche a été adoptée par le Groupe spécial du Mandat de Berlin, qui a achevé ses travaux avant le début de la troisième COP. En 2007, les activités menées dans le cadre du Dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention ont été achevées avant la treizième COP.

17. Pour les sessions de l'AWG-LCA et de l'AWG prévues en dehors des périodes de session ordinaires, le secrétariat jongle avec un certain nombre de variables – coûts (y compris les économies pouvant résulter de la tenue des sessions à Bonn), offres officielles d'accueillir les sessions, et installations disponibles à Bonn, dans d'autres locaux de l'ONU ou dans d'éventuels pays hôtes.

18. Le SBI et l'AWG-LCA voudront peut-être noter qu'à sa réunion du 30 mars 2008, le Bureau de la COP a recommandé de tenir les futures réunions de l'AWG-LCA et de l'AWG à Bonn ou dans d'autres lieux d'affectation de l'ONU afin de réduire le coût et la logistique de l'organisation de ces réunions et de faciliter la participation des pays en développement. Tout en notant que cela ne serait peut-être pas possible en 2008 en raison d'engagements déjà pris, les membres du Bureau ont souligné que toutes les réunions en 2009 devraient se tenir à Bonn ou, à défaut, dans un autre lieu d'affectation de l'ONU.

19. Les installations de conférence à Bonn étant généralement réservées très longtemps à l'avance, il faudra s'y prendre le plus tôt possible. Le Centre de conférence international actuellement en construction à Bonn ne devrait pas être disponible avant 2010.

20. Le secrétariat a entrepris un examen préliminaire des installations disponibles pour les réunions en 2009 à Bonn, dans d'autres lieux d'affectation de l'ONU et autres lieux appropriés. Au moment où le présent document était établi, les différentes possibilités de dates et de lieux étaient les suivantes:

- Première série de sessions Installations de Bonn (Hotel Maritim) disponibles fin mars-début avril pour une durée d'une semaine.

Des installations appropriées sont disponibles ailleurs qu'à Bonn pour une plus longue durée: au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok, et au Centre de congrès de Lyon, en France.

Les installations des sites de l'ONU à Genève, Vienne et Rome ne sont pas disponibles en mars et avril.
- Deuxième série de sessions 1^{er}-12 juin, à Bonn (Hotel Maritim).
- Troisième et quatrième séries de sessions⁵ Les installations de Bonn (Hotel Maritim) sont disponibles entre le début et la mi-août pour une durée de deux semaines. Des installations devraient également être disponibles à Bonn entre le début et la mi-novembre pour une durée de deux semaines.

Des installations appropriées sont disponibles ailleurs qu'à Bonn pour une durée de deux semaines: au Centre de congrès de Lyon (début à mi-août) et au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok (fin septembre-début octobre). D'autres possibilités sont actuellement à l'étude.

Les installations des sites de l'ONU à Genève, Vienne et Rome ne sont pas disponibles en août et septembre.

⁵ Le ramadan sera observé du 21 août au 22 septembre 2008.

- Cinquième série de sessions 30 novembre-11 décembre, à Copenhague, au Danemark.

B. Information sur les ressources reçues et les besoins non pourvus

21. Les informations financières présentées dans de précédents documents sont ici actualisées en fonction du scénario évoqué au paragraphe 15 plus haut, qui prévoit des sessions supplémentaires d'une durée de plus d'une semaine. Si l'on table sur trois sessions supplémentaires, d'une durée maximale de deux semaines chacune, les besoins seront bien supérieurs à ce qui avait été indiqué dans le document FCCC/SBI/2008/3.

22. Les besoins en ressources englobent le financement des services de conférence, de l'appui fonctionnel et des frais de voyage des participants de pays en développement remplissant les conditions requises. Les montants ajustés des ressources nécessaires au titre de chacune de ces grandes rubriques sont présentés ci-après.

1. Services de conférence

23. Les services de conférence comprennent:

- Les installations: location des salles de conférence; bureaux affectés au personnel du secrétariat et aux membres des bureaux; installations pour les médias; technologies de l'information et de la communication; matériel de sécurité; reproduction des documents en cours de session; services de Webémissions; et services assurés par du personnel local;
- Les coûts directs liés à la Convention: frais de voyage du personnel du secrétariat apportant un appui aux négociations; frais d'expédition; et missions préparatoires menées par du personnel technique;
- La sécurité assurée par l'ONU: coûts remboursés à l'ONU pour le détachement de responsables de la sécurité et frais de voyage correspondants;
- Les services de conférence assurés par l'ONU: dépenses de personnel correspondantes; frais de voyage et d'expédition pour les services d'interprétation de l'Organisation; assistants de conférence; traduction de la documentation; et reproduction et distribution des documents avant et après les sessions;
- L'appui organisationnel relatif à la Convention: personnel temporaire; et divers fournisseurs et prestataires de services engagés pour planifier et servir les réunions et fournir différentes formes d'appui logistique et administratif avant, pendant et après les sessions.

24. Les ressources nécessaires pour les services de conférence des trois sessions supplémentaires de deux semaines envisagées en 2009 s'élèvent désormais à environ 17,4 millions de dollars des États-Unis (5,8 millions par session). Les Parties sont invitées à verser des contributions volontaires pour financer l'organisation des sessions en 2009.

2. Appui fonctionnel

25. Des ressources provenant du budget de base sont utilisées à cette fin. Des ressources humaines et financières supplémentaires sont toutefois nécessaires. Les contributions reçues jusqu'ici ont principalement été affectées aux dépenses d'appui fonctionnel. La plupart de ces dépenses,

qui représentent environ 3,33 millions de dollars pour l'exercice biennal, peuvent être financées avec les 3,19 millions de dollars actuellement disponibles (voir par. 21), ce qui laisse un solde de 140 000 dollars à collecter. Toutefois, une modification des priorités ou un manque de fonds dans d'autres domaines essentiels peut obliger à réaffecter des fonds ailleurs. Les Parties sont donc invitées à verser des contributions volontaires au titre de l'appui fonctionnel afin que les activités se déroulent avec tout le soutien et l'appui indispensables à leur succès, sachant en particulier que les besoins en ressources dans ce domaine risquent d'augmenter avec la poursuite des négociations et un accroissement de la demande de travaux à l'appui du processus.

3. Frais de voyage des participants

26. Les fonds nécessaires pour financer les frais de voyage d'un représentant de chaque État partie en développement remplissant les conditions requises et d'un représentant de chacun des pays les moins avancés et de chacun des petits États insulaires en développement s'élèvent à 4,2 millions de dollars pour les trois séries de sessions supplémentaires en 2009. Les Parties sont invitées à verser dès que possible des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention, étant entendu que des ressources seront également requises pour les sessions prévues du SBI, du SBSTA et de la COP.

4. Résumé

27. Les ressources reçues à ce jour s'élevant à 3,19 millions de dollars⁶, les besoins immédiats de financement dans le domaine de l'appui fonctionnel pourraient être satisfaits dès à présent, mais il manque encore 140 000 dollars pour assurer la couverture intégrale de toutes les activités prévues.

28. Pour les services de conférence, le coût des trois sessions supplémentaires de deux semaines prévues en 2009 est estimé à 17,4 millions de dollars.

29. Pour le financement de la participation aux trois sessions supplémentaires de deux semaines des représentants des Parties pouvant bénéficier d'un tel financement, il faut prévoir 4,2 millions de dollars.

30. Il faut donc mobiliser 21,7 millions de dollars environ pour disposer des ressources financières nécessaires à l'appui au processus en 2009, étant entendu que la programmation d'autres activités, non prévue actuellement, entraînerait une hausse de ce chiffre.

⁶ Y Compris le report de 2006-2007, ainsi que des contributions de 1 020 408 dollars de la Finlande, de 1 439 790 dollars de l'Espagne, de 71 460 dollars de la France et de 510 804 dollars du Japon.